

Prix Distinction littéraire du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2018

QU'EST-CE QUE LE PRIX DISTINCTION LITTÉRAIRE ?

Le Prix Distinction littéraire du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean est décerné annuellement par le Salon du livre. Il vise à souligner le travail réalisé au cours de la dernière année par les différents intervenants de la chaîne du livre. La remise du prix aura lieu le vendredi 28 septembre 2018 lors de la 54^e édition du Salon du livre. Une bourse de 1000 \$ sera décernée au lauréat. Ce dernier disposera d'un temps de scène afin de présenter des lectures ou faire appel à un pair pour une représentation sous la formule «carte blanche*». Le transport, l'hébergement et le per diem sont assurés par le Salon du livre.

ADMISSIBILITÉ

- La personne candidate doit être originaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean ou habiter cette région depuis au moins cinq (5) années. Aucun prix posthume ne sera attribué.
- Tout individu œuvrant au sein de la chaîne du livre est admissible : auteur, éditeur, libraire, bibliothécaire, bénévole, etc.
- Un dossier peut être déposé pour soi-même ou pour un pair. Cependant, dans le cas d'une candidature personnelle, deux lettres d'appui devront être jointes au dossier de candidature.
- Le lauréat devra impérativement être présent à la remise de prix.
- L'annonce du récipiendaire du Prix Distinction littéraire se fera au cours de la conférence de presse du lancement de la programmation du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui aura lieu durant la semaine précédent l'événement.

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES

- Le dépôt des dossiers de candidature doit être effectué au plus tard le jeudi 14 juin 2018 à minuit. Aucune candidature reçue en retard ne sera acceptée. Vous pouvez déposer votre demande par courrier électronique à l'adresse suivante : prixdistinction@salondulivre.ca .

ÉVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- L'équipe du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'assurera que les dossiers soient complets et les informations reçues exactes et vérifiables afin qu'elles répondent aux critères exigés. Toute fausse information entraînera le rejet du dossier de candidature.
- Dans le cas de dossiers de candidature incomplets, la personne ayant déposé le dossier sera contactée et celle-ci disposera de trois (3) jours pour transmettre les informations manquantes. Dans le cas où ce délai ne serait pas respecté, le dossier de candidature sera rejeté.

La formule carte blanche signifie que le lauréat aura offrir l'opportunité, s'il le désire, de mettre en évidence ses réalisations dans le cadre de la soirée de remise du prix, soit par la lecture d'un passage de son œuvre, par le témoignage d'un pair, etc. (en respectant un cadre budgétaire défini).

- L'équipe du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean remettra par la suite les dossiers de candidature à un jury composé de trois (3) personnes issues du milieu littéraire qui procéderont à leur analyse. Les membres du jury effectueront une première étude des dossiers avec l'aide d'une grille de pointage. Une fois leur évaluation terminée, ils se réuniront pour délibérer et sélectionner un lauréat.
- Le jury informera l'équipe du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean de leur choix. L'organisation devra, par la suite, s'assurer que le lauréat accepte le prix et qu'il sera présent pour le recevoir. Dans le cas contraire, le prix sera remis à la personne étant arrivée au second rang lors des délibérations du jury.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidatures seront analysées en fonction :

- de la présentation et de la clarté du dossier;
- de la qualité et de l'originalité de l'œuvre ou des réalisations;
- des retombées dans la chaîne du livre ;
- de la réception critique et médiatique;
- de la promotion effectuée concernant la publication ou les réalisations.

ÉLÉMENTS À RETROUVER DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

Lettre de présentation

- La lettre de présentation constitue le document de référence du dossier de candidature. L'argumentaire doit être développé en fonction de chacun des critères, en mettant l'accent sur les qualités et les réalisations de la dernière année de la personne candidate.
- La lettre doit présenter de façon claire et précise les raisons pour lesquelles la candidature proposée est pertinente pour l'obtention du Prix Distinction littéraire. Elle doit comprendre la signature et les coordonnées complètes, incluant l'adresse courriel de la personne qui soumet le dossier de candidature.

Curriculum vitæ

- Le curriculum vitæ présente le parcours professionnel de la personne candidate de façon détaillée, mais pas nécessairement de manière exhaustive. Ce qui importe pour les membres du jury, ce sont les éléments qui leur permettront de saisir l'ampleur, la durée, la notoriété et l'influence des réalisations de la personne candidate dans son domaine propre. Il ne faut pas oublier de citer les prix ou les reconnaissances qui lui ont été décernés, le cas échéant.

Bibliographie complète

- La bibliographie complète des œuvres ou des projets doit présenter toutes les réalisations de la personne candidate, de façon synthétique et sous forme de liste.

Dossier de presse

- Le dossier de presse ne doit pas être trop volumineux. La sélection doit être faite en fonction de l'importance, de la pertinence et du contenu des articles. Évitez de fournir des copies d'un même texte repris par plusieurs médias.

Documents complémentaires

- Il est possible d'ajouter certains documents au dossier de candidature :
 - Les lettres d'appui doivent être signées par des pairs ou des personnes en mesure de témoigner des aspects significatifs de l'œuvre et de la carrière de la personne candidate. Il est préférable d'avoir des signataires provenant de divers milieux. Chaque lettre doit apporter un éclairage particulier sur la candidature. Le signataire ajoute sa crédibilité à l'appréciation qu'il présente dans sa lettre.

Ouvrage ou document de projet

- Dans le cas où le candidat serait un écrivain, il est souhaitable de transmettre un exemplaire d'ouvrage en format PDF afin de le transmettre au jury.

ÉLÉMENTS IMPORTANTS

- Une personne candidate qui a reçu le Prix Distinction littéraire ne peut le recevoir de nouveau avant les cinq (5) prochaines années.
- Les documents d'appui doivent être de qualité technique professionnelle.
- Tout document fourni avec la demande ne sera pas retourné mais pourra être récupéré au bureau du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans les six mois suivant le dépôt de la demande.
- Le Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean ne se tient pas responsable de la perte ou des dommages pouvant survenir aux pièces jointes à la demande.

DATES IMPORTANTES

- Semaine du 9 avril : communiqué de presse de lancement du Prix Distinction littéraire du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Jeudi 14 juin : date limite pour l'envoi des dossiers de candidature;
- Semaine du 16 septembre : dévoilement du lauréat du Prix Distinction littéraire lors de la conférence de presse de lancement de la programmation de la 54^e édition du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Vendredi 28 septembre : remise du Prix Distinction littéraire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Mme Sylvie Marcoux, directrice générale du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à l'adresse suivante : marcoux.syl@videotron.ca.

Pour les envois postaux :

Prix Distinction littéraire
Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean
2675, boul. du Royaume, C.P. 652
Jonquière (Québec) G7X 7W4